

Motion 1593

Aménagement d'une piste cyclable entre La Croix-de-Rozon et Carouge

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- que la population de la région a fortement augmenté en raison de la construction, ces dernières années, de nombreux logements aussi bien le long de la route de Drize qu'aux abords de la route d'Annecy ;
- que de nombreux élèves habitant à proximité de cet axe de communication fréquentent le cycle d'orientation de Pinchat ou le collège et école de commerce Madame-de-Staël ;
- qu'à la rentrée 2004 un nouveau bâtiment scolaire (cycle d'orientation de Drize) sera ouvert à côté du collège et école de commerce Madame-de-Staël ;
- que de plus en plus de jeunes collégiens souhaitent se rendre à l'école en vélo en toute sécurité ;
- qu'il est dangereux, en particulier lorsqu'il fait nuit, de rouler à vélo le long de cet axe routier très fréquenté qui conduit à la frontière française ;
- que les populations de trois communes de Carouge, Troinex et Bardonnex seraient directement concernées ;
- que les villages de Troinex, La Croix-de-Rozon et Landecy sont insuffisamment desservis en matière de transports publics ;
- que l'Etat, en concertation avec les communes concernées, recherche des solutions pour améliorer le trafic dans le sud du canton,

invite le Conseil d'Etat

à entreprendre au plus vite l'étude de l'aménagement d'une piste cyclable entre le rond-point de Carouge et La Croix-de-Rozon.